

Économie sociale et tiers secteur en Corée du Sud, Eric Bidet.
Thèse de doctorat en sociologie soutenue le 28 juin 2001.
Directeur de thèse : Pr Alain Caillé, université Paris-X-Nanterre

André Chomel

Numéro 288, avril 2003

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1022203ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1022203ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut de l'économie sociale (IES)

ISSN

1626-1682 (imprimé)

2261-2599 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Chomel, A. (2003). Compte rendu de [*Économie sociale et tiers secteur en Corée du Sud*, Eric Bidet. Thèse de doctorat en sociologie soutenue le 28 juin 2001. Directeur de thèse : Pr Alain Caillé, université Paris-X-Nanterre]. *Revue internationale de l'économie sociale*, (288), 89–91.
<https://doi.org/10.7202/1022203ar>

NOTES DE LECTURE

Économie sociale et tiers secteur en Corée du Sud

Eric Bidet⁽¹⁾. Thèse de doctorat en sociologie soutenue le 28 juin 2001.
Directeur de thèse : Pr Alain Caillé, université Paris-X-Nanterre.

Rendant hommage à Danièle Demoustier pour son ouvrage *L'économie sociale et solidaire*⁽²⁾, François Espagne formulait à cette occasion⁽³⁾ une série de questionnements touchant entre autres l'identité, les contours et plus généralement les positionnements essentiels de l'économie sociale sur un certain nombre de points clés. Concluant à une « *économie sociale et solidaire qui échappe à la connaissance* », François Espagne s'en remettait in fine aux espoirs que l'on peut fonder sur « *l'ascèse d'une recherche sur elle-même* » qui s'impose à l'économie sociale.

L'interpellation invitait manifestement au débat. Il se trouve que la thèse de sociologie sur l'économie sociale en Corée du Sud présentée ici s'inscrit dans ce débat d'une manière topique. On ne résistera donc pas à le signaler en ouverture à cette note de lecture. La thèse présente en effet les acquis actuels les plus importants de la recherche touchant l'économie sociale, à distinguer de la « *recherche sur elle-même* » ; en complément donc – sur lesquels on reviendra – plutôt qu'en opposition au propos de François Espagne. Revenons à l'objet principal de la thèse. Eric Bidet a centré sa recherche dans le champ fécond des comparaisons internationales. Il y a investi un champ, celui de la Corée du Sud, au contexte profondément différent de celui de l'Occident, où ont été conduits la plupart des travaux de ce type⁽⁴⁾. Ainsi la thèse d'Eric Bidet retient-elle l'attention à un double titre : celui de l'intérêt très spécifique de son exploration du cas sud-coréen (II^e partie) et celui d'un outil pour

cette approche, qui va au-delà de cet objectif, comme le laisse pressentir son intitulé : « Cheminement et analyse théorique des concepts d'économie sociale et du tiers secteur » (I^{re} partie). Le terme de tiers secteur signifie ici que l'on entend l'économie sociale au sens large, tel qu'il est utilisé dans l'ouvrage *Third Sector*⁽⁵⁾.

Cette première partie s'ouvre sur une analyse historique bienvenue du concept d'économie sociale, suivie d'une analyse des tendances récentes : banalisation de certaines organisations ; émergence d'une nouvelle économie sociale « *instituant* » face aux nouveaux besoins. Mais le point fort de cette première partie de la thèse est « *le rapprochement entre économie sociale et sociologie économique* ». L'auteur en introduit le développement par un propos plus général touchant la recherche en économie sociale, plus roboratif que la voie ascétique. « *Il existe, écrit-il, une recherche dynamique [...] qui se situe plutôt aux marges de l'économie et des sciences sociales que dans le champ disciplinaire de l'économie sociale.* » Trois corpus théoriques particulièrement féconds sont pointés dans cette perspective : la nouvelle économie sociale ; la théorie des organisations à but non lucratif ; les approches de la nouvelle sociologie économique.

Le thème dominant de la conclusion est l'apport de la sociologie à l'économie sociale et l'intérêt de leur rapprochement. L'auteur prend cependant grand soin d'éviter la confusion entre la sociologie

(1) Eric Bidet, ancien rédacteur en chef adjoint de la *Recoma*, enseignant à l'université Hongik à Séoul, chercheur associé au Geode (université Paris-X-Nanterre).

(2) François Espagne, « Sur l'économie sociale et solidaire », *Recoma*, n° 286.

(3) Demoustier D., *L'économie sociale et solidaire, s'associer pour entreprendre autrement*, Syros, Paris 2001.

(4) Voir notamment : Defourny J. et Monzon Campos, *Économie sociale entre économie capitaliste et économie publique—The third sector*, Ciriex, De Boeck, éd., Bruxelles, 1992.

(5) Voir note 4.

économique ou la socio-économie et une quelconque nouvelle version de l'économie sociale. Gide et Walras n'auraient pas reconnu leur explication et leur prise en compte des conséquences de l'économie sur le social dans le concept fondamental d'« *encastrement social* » dont est fonction l'économie, sociale ou non.

L'auteur met en évidence des connivences entre les approches de Gide et Walras à la fin du XIX^e siècle et les approches socio-économiques que l'on peut observer dans les années 80, référence à Vienney entre autres. E. Bidet insiste ici sur l'importance particulière que revêtent les facteurs non économiques – culturel, politique, historique – dans le cas d'entreprises qui, n'ayant pas le profit maximum pour objectif, sont trop complexes pour être expliquées par la théorie néoclassique.

Sont ensuite présentés les « outils » que propose la sociologie économique pour l'analyse de l'économie sociale dès lors que l'on récuse la pertinence de l'analyse purement économique :

- la proximité avec le « paradigme du don » (plus simplement évoqué par F. Bloch-Lainé par la « *capacité à mobiliser des gratuités* ») ;
- les concepts de capital social et de réseau, domaine du collectif où se trouvent les ressorts rendant les groupes capables de projet ⁽⁶⁾ ;
- l'encastrement social. Pour Eric Bidet, les organisations de l'économie sociale constituent l'exemple type d'organisations profondément « *encastées* » dans un environnement social, politique et culturel.

Arrivé à ce point, le lecteur est paré pour l'approche proposée du cas sud-coréen.

La seconde partie porte donc sur « La transposition du concept d'économie sociale dans un environnement politico-culturel particulier, le cas de la Corée du Sud ». Cette partie de la thèse, qui occupe les deux tiers de son volume, est la plus originale, émanant d'un économiste aussi averti de la situation coréenne que l'est Eric Bidet, actuellement établi en Corée.

Quelques pages introductives mettent en mémoire le développement exceptionnellement rapide du pays depuis les années 60 et la crise des années 97-98, dont ce très bon élève du FMI ne s'est pas encore vraiment relevé. La guerre en Irak ne va pas y contribuer.

Viennent alors les questions centrales de la thèse : la consistance du « modèle coréen » avec les questions qu'il pose au regard du présent et des futurs éventuels d'un vrai tiers secteur sud-coréen. L'auteur regroupe ces interrogations en quatre points.

- Le caractère centralisateur et très autoritaire des pouvoirs publics : cet encastrement politique est-il de nature à laisser l'espace nécessaire à l'émergence de projets d'économie sociale ?
- Face à un Etat-providence très peu développé qui s'est déchargé de ses responsabilités sur les solidarités familiales, quel pourra être le rôle d'un tiers secteur dans l'évolution en cours ?
- Des valeurs confucianistes établissant un strict respect de l'ordre établi, alors que le tiers secteur cherche par définition dans la conception occidentale à le faire évoluer ou à le contester. L'influence positive ou négative du confucianisme sur le développement économique est l'objet d'un débat. On peut s'interroger sur le frein que constitue cet encastrement culturel pour le développement de l'économie sociale.
- La tendance coréenne au suivisme vis-à-vis du Japon peut faire question quel que soit l'écart des niveaux de développement.

Sont ensuite présentées les réalités socio-économiques de ce qui constituerait un tiers secteur coréen si ce concept n'était pas méconnu et totalement incompris, selon l'auteur, par les Coréens. Seraient à décompter dans un « tiers secteur » coréen :

- un secteur coopératif « d'Etat » résultant de décisions « *top down* » ayant fusionné coopératives agricoles et de pêche avec la banque agricole. Un poids politique considérable, un fonctionnement bureaucratique suggèrent une analogie avec une organisation soviétique et un rôle capital pour la protection de la petite paysannerie et les productions nationales face

(6) Gui B., « Capital social et biens relationnels », *Economie et Humanisme*, n° 350.

à la pression extérieure (Gatt, OCDE, FMI) ;

- au titre des coopératives issues de la base, un fort mouvement *credit unions* dû au dynamisme protestant (cinq millions de membres, mais une situation financière critique) ;

- un secteur « fondations d'entreprise, tiers secteur capitaliste », dont le but semble de limiter le rôle de l'Etat en matière sociale ;

- enfin, un « tiers secteur » indépendant, marginal sur le plan économique, mais constituant un mouvement citoyen majeur sur le front de la défense de l'environnement, la pollution, le nucléaire, l'alimentation. Un petit mouvement coopératif de consommateurs, enfin, axé sur les produits bio, existe également.

Les perspectives d'évolution sont évoquées notamment dans un chapitre sur les nouveaux besoins sociaux, complété par un regard sur l'horizon que pourrait représenter avec vingt ans de décalage le modèle japonais. L'une des caractéristiques générales du concept du tiers secteur est sa capacité de transformation et d'adaptation aux nouveaux besoins. Qu'en est-il en Corée des perspectives d'évolution ? Divers indices témoignent au moins d'une certaine « activation de la société civile » qui réagit sur le tiers secteur : loi sur la protection sociale, meilleure prise en considération des « mouvements de citoyens », prise de conscience des réponses à apporter à certains des nouveaux besoins sociaux, et surtout réorganisation en cours du secteur coopératif agricole dans le sens d'une autonomisation.

La conclusion de l'étude du tiers secteur coréen ou de ce qui pourrait en tenir lieu est centrée sur la question de l'encastrement politico-culturel, étendue à l'ensemble de la société civile.

Le confucianisme est l'élément majeur de ces « valeurs asiatiques » à partir desquelles on a souvent expliqué les réussites du développement en Corée et ailleurs : une société homogène grâce à ses normes de comportement, une société verticale (le *top down*) et des pouvoirs publics qui décident de la société civile, prestige des « lettrés » et importance de l'éducation, solidarités

fondées sur une logique de l'obligation privilégiant un certain intérêt général plutôt que le mutuel et le *selfhelp*... On aurait apprécié ici un approfondissement, au titre de la sociologie des religions, de l'évolution du confucianisme, et notamment des comportements qu'il inspire et leurs incidences sur la société civile.

Quels enseignements importants tirer de l'étude du cas coréen ?

Eric Bidet propose à la réflexion quelques points éclairants pour une meilleure compréhension du tiers secteur en Corée et éventuellement ailleurs. On en retiendra entre autres la distinction entre deux types de tiers secteur centrés respectivement sur la production en Europe, sur la revendication en Corée. Pour les Coréens, le concept européen d'une activité économique qui ne rechercherait pas le profit maximum est une idée saugrenue, de même que la distinction entre capitalisme et économie de marché.

Plus spécifique du cas coréen est la réflexion sur la relation entre tiers secteur, confiance et dons. L'auteur note la faiblesse du bénévolat en concurrence avec les pratiques religieuses ; elle est compensée par l'étendue des réseaux Yonjul, associations de fait basées sur des relations de travail, de voisinage ou autres, mais auxquelles la participation est de fait obligatoire : lieux d'influence, de rencontre, de dons aussi.

« D'un pseudo tiers secteur à un vrai tiers secteur »

Le contexte coréen peut paraître si éloigné de celui qui a permis les émergences des économies sociales en Occident que l'on se prend à douter *in fine* du réalisme de l'idée même de sa transposition en Corée du Sud. Mais l'auteur conclut sur l'évolution amorcée du contexte coréen et notamment de la prise de conscience du rôle de la société civile. Le sens du sous-titre ci-dessus est cependant celui d'une question qui reste ouverte...

André Chomel ●